

Extrait du Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les moyens de maintenir et de faire connaître le patrimoine spirituel de la Confédération (Du 9 décembre 1938), *Feuille fédérale*, vol. 2, n° 50, 14.12.1938, pp. 1001-1043.

« Monsieur le Président et Messieurs,
Nous avons l'honneur de vous soumettre, avec message à l'appui, un projet d'arrêté fédéral concernant la défense spirituelle de la Confédération.

**I.
INTRODUCTION**

Les profonds bouleversements survenus depuis la guerre mondiale dans la vie spirituelle, politique, économique et sociale de l'Europe ont, tout naturellement, leurs contre-coups dans notre pays. [...] La Suisse a dû prendre au cours de ces dernières années, pour sa défense militaire et économiques, des mesures d'une ampleur auparavant inconnue. Cependant, les milieux les plus divers reconnaissent qu'il n'est plus possible de s'en tenir à cette seule défense. La presse, des associations, des assemblées, discutent avec passion la nécessité d'une défense culturelle du pays. De tous côtés, des voix s'élèvent pour demander la mobilisation de nos forces intellectuelles, artistiques et morale, qui doivent s'employer à lutter pour l'indépendance de notre Etat. [...]

**V.
LES TACHES DE LA DEFENSE SPIRITUELLE A L'INTERIEUR DU PAYS**

Au chapitre précédent, nous avons parlé de la défense spirituelle dans ses lignes générales. Voyons maintenant quelles tâches *spéciales* elle comporte *dans le pays*. [...]

Il nous sera permis de parler davantage de la *radio*.

Depuis dix ans, elle s'est développée au point de devenir l'instrument de propagande le plus important et le plus puissant qui soit. Tandis que les journaux ne s'adressent qu'à des cercles relativement restreints de lecteurs et n'exercent plus à l'étranger leur influence de naguère, l'action de la radio, elle, ne connaît ni frontières ni distances.

Il convient dès lors de réserver à la radiodiffusion la place qui lui appartient dans l'œuvre de la défense spirituelle, d'autant plus qu'elle a déjà, de sa propre initiative et de façon heureuse, préparé la voix à suivre. Mais il faut encore libérer l'élite intellectuelle de certaines entraves qui l'empêchent d'y collaborer. Cette élite doit, en effet, y coopérer *tout entière* : c'est le seul moyen de hausser la qualité des programmes au niveau qui est désiré par les autorités responsables et conforme à l'intérêt commun.

Nos trois postes nationaux, portant leurs messages dans toute l'Europe, sont le mieux à même de proclamer la communauté spirituelle et politique qui groupe chez nous trois civilisations occidentales. Chacun de ces postes diffusent le travail et l'idéal de sa région linguistique, et les unit harmonieusement à ceux des autres parties du pays. Leur triple activité constitue une excellente propagande pour notre patrie.

[...]

**VI.
MOYENS D'ASSURER LE RAYONNEMENT INTELLECTUEL ET ARTISTIQUE DE LA SUISSE.**

[...]

En ce qui concerne la *radiodiffusion* et son rôle à l'extérieur, il faut, notamment pour des raisons d'ordre technique, distinguer entre l'Europe et les pays d'outre-mer.

- a. Nos trois émetteurs de Beromünster, de Sottens et de Monte Ceneri sont bien entendus dans la plus grande partie de l'Europe aux principales heures d'émission. Il s'agit donc avant tout de développer, comme il est dit aux pages 17 et suivantes, les programmes suisses transmis sur les ondes normales. S'ils remplissent bien leur mission du point de vue régional et national, ils exerceront aussi sur le plan international, grâce à notre communauté de langage avec les trois grands pays voisins, l'effet que nous recherchons. Un programme véritablement suisse propagera à l'étranger les hautes valeurs dont le maintien est le premier devoir de notre Etat.
- b. Les émetteurs européens d'ondes normales, même s'ils sont de grande puissance, sont très mal entendus dans les autres continents. Pour atteindre ceux-ci, la Suisse doit recourir aux ondes courtes, qui, elles, ne peuvent être reçues que difficilement à l'intérieur et à proximité immédiate du pays.

Dans les émissions sur ondes courtes à destination des pays d'outre-mer, notre radiodiffusion a accompli un précieux travail de pionnier. Il y a des années déjà, elle a reconnu que la Suisse était dans la nécessité de se servir de ce genre d'ondes pour resserrer plus étroitement les liens spirituels qui l'unissent à ses ressortissants émigrés. En 1935 furent organisées, à titre d'essai, des émissions mensuelles destinées à l'Amérique du Nord et à l'Amérique du Sud. En 1936, elles devinrent hebdomadaires et furent complétées, dès janvier 1938, par des émissions mensuelles à destination de l'Afrique, de l'Australie et de l'Asie. Faute d'un émetteur lui appartenant, la radiodiffusion suisse eut recours à celui de la Société des Nations, à Prangins. Les programmes répondent aux volontés des Suisses d'outre-mer. Les émissions parlées sont diffusées dans les trois langues officielles. Des chroniqueurs réguliers commentent brièvement les derniers événements survenus dans notre patrie et donnent un aperçu de nos manifestations artistiques, économiques et sportives. Une des tâches principales des organes chargés de ces émissions est de répondre aux lettres qui leur parviennent. Celles de ces dernières qui soulèvent des problèmes d'intérêt général sont commentées oralement à la fin de chaque émission, ce qui semble tout spécialement contribuer à resserrer nos liens avec la cinquième Suisse.

Dans leur session du printemps dernier, les chambres fédérales ont accordé les crédits nécessaires pour construire un émetteur national à ondes courtes près de Schwarzenburg. Il sera probablement prêt à fonctionner au début de l'année prochaine et permettra de faire les émissions suivantes :

Pour l'Amérique du Sud	1 émission par jour
Pour l'Amérique du Nord	1 émission par jour
Pour l'Asie	2 émissions par semaine
Pour l'Australie	2 émissions par semaine
Pour l'Afrique	2 émissions par semaine

La partie principale de ces émissions comprendra un choix des meilleures productions journalières des trois émetteurs nationaux, enregistrées par les moyens les plus modernes et encadrées de chroniques et de brèves causeries.

Lorsque le service quotidien aura été introduit, on n'en donnera pas moins chaque semaine une émission s'adressant exclusivement à nos compatriotes d'outre-mer, et l'on tiendra compte de ce fait aussi bien dans la composition des programmes que dans le service parlé ; celui-ci se fera dans nos trois langues officielles. En revanche, les autres émissions seront destinées au monde entier. On se contentera de les effectuer en une seule de nos langues officielles, et on emploiera comme deuxième langue celle qui est parlée dans le continent intéressé, par exemple l'anglais pour l'Amérique du Nord.

Sans doute, notre service à ondes courtes devra travailler avec des moyens modestes. Cependant, les progrès de la technique et les expériences faites dans les programmes nous permettront de lui demander un travail de première qualité et d'en espérer de bons résultats.

Pour le surplus, les émissions destinées tant à l'Europe qu'aux pays d'outre-mer, s'inspireront des principes suivants :

c. Les retransmissions de nos programmes par les radiophonies d'autres pays ne peuvent que contribuer à faire mieux comprendre la Suisse, à imposer le respect de son travail et à propager son idéal national. La société suisse de radiodiffusion a déjà commencé à en organiser. On peut se borner à retransmettre des productions destinées également à nos émetteurs nationaux. Mais on en vient de plus en plus à composer spécialement des programmes pour les besoins et selon les goûts des populations visées ; ces programmes ne sont alors pas radiodiffusés dans le pays émetteur. Il y a là un moyen, qui n'est pas négligeable, de faire connaître dans ses grands traits la vie culturelle de la Suisse.

d. Programmes d'échange. Les échanges de programmes présentent aussi un grand intérêt pour nous. C'est surtout cette méthode qui permet de faire passer des programmes suisses par les postes étrangers, en échange de quoi nous nous engageons à diffuser ceux de l'étranger. Il y a avantage à laisser la société suisse de radiodiffusion le soin de conclure des arrangements de cette sorte. Institution privée, elle est plus libre qu'un organe officiel de faire un choix dans les offres et, éventuellement, de décliner celles-ci.

La Suisse, qui répugne à se replier sur elle-même, ne peut que gagner à ces échanges ; ils stimuleront sa propre production.

e. Il convient également de signaler ici la possibilité de faire connaître nos ressources artistiques grâce à un échange international d'artistes. Comme les artistes suisses, en particulier les jeunes, ne peuvent pratiquement plus se produire à l'étranger, la société suisse de radiodiffusion a institué pour eux une sorte de clearing. Dans certains cas, un étranger n'est plus admis chez nous devant le micro que si le service de radiodiffusion de son pays engage un artiste suisse à titre de réciprocité. De cette manière, on a déjà pu présenter toute une série d'artistes suisses aux auditeurs étrangers. Bien entendu, ces représentants de notre art ont été choisis parmi ceux qui possédaient des qualités de premier ordre.

Jusqu'à présent, les échanges ont été limités aux interprètes de la musique. Mais la société suisse de radiodiffusion cherche à les étendre aux écrivains et aux autres artistes. Nous devons toutefois, dans ce domaine, éviter toute étroitesse d'esprit. Si nous voulons remplir notre mission européenne, nous devons faire en sorte que chacune des trois régions de notre pays entretiennent des relations suivies avec la nation à laquelle sa vie intellectuelle est apparentée.

Telles sont les perspectives de la radio pour notre propagande culturelle. Nous passons à un autre domaine.

[...].

* * *

Nous fondant sur ce qui précède, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet d'arrêté fédéral ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 9 décembre 1938.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération,
BAUMANN.

Le chancelier de la confédération,
G. BOVET. »